

COMPTE RENDU de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL**

Du 18 décembre 2019

Le 18 décembre 2019 à 20H30, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la mairie suivant convocation du 13 décembre 2019 sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur PERNET Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire
Monsieur BUR Jean-Marc, 2^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur GORSE Jean-Louis, 3^{ème} Adjoint au Maire
Madame WALLERICH Patricia 4^{ème} Adjointe au Maire
Madame HENOT Valérie, Madame THOMAS Sandrine,
Monsieur DUVAL Bernard, Monsieur DUVAL Jacques, Monsieur JACQUES Dominique, Monsieur JACQUES Francis, Monsieur MEAUX Nicolas, conseillers municipaux

Absents avec excuse : Madame DAUSSE Stéphanie, Madame POINSIGNON Magali

Absents sans excuse : ./.

1) SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET CARITATIVES.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'intérêt que le Conseil Municipal attache au développement de la vie associative du village,
- Vu les demandes présentées par Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations ou organismes caritatifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2020 suivantes :

a) aux associations communales :

- LA MJC de LA MAXE	3400 €
- LA RENAISSANCE SPORTIVE de LA MAXE (1 abstention).....	7124 €
- LES ANCIENS de LA MAXE.....	3700 €
- LA MAXE PETANQUE (1 abstention).....	2000 €

b) aux associations humanitaires :

- Partenariat santé 57.....	150 €
- France Alzheimer.....	150 €
- La ligue contre le cancer METZ.....	150 €
- Le Secours Populaire Français METZ.....	150 €
- SOS Village enfants	150 €
- Cheval bonheur.....	150 €
- Chiens guides d'aveugles.....	150 €
- Les Resto du Cœur.....	150 €
- La pédiatrie enchantée	150 €
- Dr Sourire.....	150 €
- Associations cœur de Yarakh.....	150 €
- AFPR.....	150 €
- ACMF.....	200 €

2) VIREMENTS DE CREDITS BUDGET GENERAL-DECISIONS MODIFICATIVES

n°5, 6 et 7

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu les dispositions de la comptabilité publique,
- Vu le budget primitif général 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédit suivant :

- 536.41 € et 1610.20 € du compte 21 OP 52 « acquisition terrain » au compte 10226 « taxe d'aménagement »
- 5000 € du compte 21 OP 52 « acquisition terrain » au compte 21 OP 175 « aménagement voirie »
- de 1,00 € du compte 020 « dépenses imprévues investissement » au compte 2046 « attribution de compensation d'investissement » afin d'honorer ces dépenses imprévues.

A LA MAXE, le 20 décembre 2019

LE MAIRE

Bertrand DUVAL

CLOTURE DE SEANCE

LISTE DES DELIBERATIONS	
N°	OBJET
1	SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET CARITATIVES
2	VIREMENTS DE CREDITS BUDGET GENERAL - DECISIONS MODIFICATIVES n°5,6 et 7

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS			SIGNATURE
DUVAL	Bertrand	Maire	
PERNET	Thierry	1 ^{ère} Adjoint	
BUR	Jean-Marc	2 ^{ème} Adjoint	
GORSE	Jean-Louis	3 ^{ème} Adjoint	
WALLERICH	Patricia	4 ^{ème} Adjoint	
DUVAL	Bernard	Conseiller	
DUVAL	Jacques	Conseiller	
HENOT	Valérie	Conseiller	
JACQUES	Dominique	Conseiller	
JACQUES	Francis	Conseiller	
MEAUX	Nicolas	Conseiller	
THOMAS	Sandrine	Conseiller	